

FINANCER VOTRE CAMPAGNE

Communes de 1 000 à 2 500 habitant-es



DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Pour les petites communes, de 1 000 habitant-es à 2 500 habitant-es, seuls les frais de propagandes sont remboursés par l'Etat.

Les frais de campagne n'étant pas remboursés, aucune obligation légale et administrative n'est à mettre en place :

- Pas d'obligation de déclaration de mandataire financier
- Pas de compte de campagne
- Pas de plafonnement /remboursement des dépenses de campagne
- Pas de commission de propagande

La principale obligation à respecter est qu'aucun financement ne peut être fait par une personne morale (entreprise, association, collectivité) à l'exception des partis politiques. Les dons sont autorisés uniquement de la part de personnes physiques.



Taille de communes

De 1 000 à 2 500 habitant-es



Timeline

> Avant et pendant la campagne



LEXIQUE

Les frais de campagne sont les frais pris en compte entre le 1^{er} septembre 2025 et le 22 mars 2026. Ils concernent l'ensemble des frais liés à la campagne (réservation de salles, impressions, frais de déplacements, etc.).

Les frais de propagande concernent les impressions des professions de foi dites circulaires, des affiches électorales et des bulletins de vote.

LES RECETTES

Elles vont être principalement liées à des dons des candidat-es et des sympathisant-es ou encore des apports en nature (prêt de salles, dons de matériels, etc.).

Lorsque des réunions publiques sont organisées, il est possible de mettre une petite boîte à dons pour récolter de l'argent des sympathisant-es.

Les dons en espèces ne peuvent pas dépasser les 150 euros par personne, et une personne peut financer au maximum une liste à hauteur de 4 600 euros.

LES DÉPENSES

Il est dans votre intérêt de limiter au maximum les dépenses, puisqu'elles ne seront pas remboursées par l'Etat en dehors de la propagande "officielle".

Il n'y a aucune obligation de suivi des comptes de campagne, il est pourtant possible pour vous d'ouvrir un compte bancaire dédié à la campagne (au nom de la tête de liste, d'une personne candidate ou alors d'une personne effectuant le suivi des dépenses). Il est également possible d'utiliser un compte bancaire personnel pour gérer les flux financiers, qui ne soit pas dédié à la campagne. Dans tous les cas, nous vous conseillons d'avoir un outil de suivi des recettes et des dépenses.



RETOUR D'EXPÉRIENCE

A Penne, commune de 500 habitant-es, les salles étaient mises à disposition gratuitement par la mairie et ils ont pu imprimer à la mairie l'ensemble des flyers et affiches. Des apéros et des petits déjeuners ont été organisés dans plusieurs villages de la commune, où chaque membre du collectif apportait des choses à partager. Seules les affiches grand format ont été imprimées en externe. Budget autour de 1500 euros en 2020.

LES REMBOURSEMENTS PAR L'ETAT

Les dépenses de propagande sont remboursées par les préfectures aux listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés par tour dans les communes de 1000 habitant-es et plus.

Les frais de propagande concernent les impressions des professions de foi dites circulaires, des affiches électorales et des bulletins de vote. C'est à vous de les mettre en page, de les imprimer et de les distribuer. Pour obtenir un remboursement, les listes doivent respecter un certain nombre de conditions (qualité du papier, etc.). Voir le Mémento, page 35 pour les contraintes légales à respecter : <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/elections-municipales-et-communautaires-2026-memento-a-lusage-du-candidat>

Les sommes remboursées sont établies en fonction de tarifs d'impression et d'affichage fixés par arrêté.



CONSEIL

La tête de liste avance/paie les frais à son nom, et est remboursée par la suite, en cas de résultat supérieur à 5 %, sur son compte personnel. Il est également possible de faire une demande de subrogation, pour ne pas avancer les frais et que l'imprimeur soit payé directement par l'Etat en cas de résultat supérieur à 5 %. En cas de résultat inférieur, la somme sera dûe par les membres de la liste.



Pour aller plus loin : voir les vidéos de [notre chaîne YouTube](#), les [25 fiches outils existantes](#) et les [autres ressources](#) disponibles sur notre site Internet

L'ensemble des informations présentes dans cette fiche est issu d'un travail de capitalisation du cercle Echange Entraide à travers des ateliers proposés aux Rencontres Nationales d'Actions Communes, des échanges sur le Discord et des Municipales Assistance.